



Décembre 2024



InfoHERMANCE

Législature 2020-2025

Edito

Conseil municipal

Ecole d'Hermance

EcoPoint Rue du Couchant

Mairie réaménagement Mestral

Végétalisation cimetière

Budget 2025

Mobilitri

Mobilité—mesure de vitesses

Passerelle piétonne Douane

Abonnement TPG

Recrutement Sapeurs-pompiers volontaires

Ouvertures de fin d'année

Manifestations estivales



Mairie d'Hermance

Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

☎ 022.751.13.90
☎ 022.751.20.90
✉ mairie@hermance.ch

Edito

Chères habitantes, chers habitants,

À l'approche des fêtes de Noël, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux. Cette période de l'année est l'occasion de se rassembler, de partager des moments précieux en famille et entre amis. C'est aussi l'occasion de penser à ceux qui sont isolés et de tendre la main à ceux qui traversent des moments difficiles. Ensemble, nous pouvons faire la différence et apporter un peu de réconfort dans un esprit de solidarité.

Prenons le temps de réfléchir à nos souhaits pour l'avenir et à la manière dont nous pouvons contribuer à un monde meilleur. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et, pour 2025, que vous profitiez pleinement de chaque jour avec les gens que vous aimez.

Je me réjouis de vous retrouver nombreux le mardi 10 janvier 2025 pour mes derniers vœux du Maire.

Prenez bien soin de vous et des autres.

Karine Bruchez
Maire

Conseil municipal

Ecole d'Hermance - Travaux d'entretien

Le bâtiment principal, érigé en début du XXe siècle (1926) a connu sa première transformation en 1980 avec l'aménagement des combles permettant la création de 2 classes et d'une bibliothèque. Ces travaux ont également été l'occasion d'assainir les sous-sols et de rénover les sanitaires. En 2007, des percements en façade ont été réalisés afin de relier le bâtiment historique avec la nouvelle extension. Si, dans l'ensemble, l'ancienne école se porte bien, il convient néanmoins de procéder à des travaux d'entretien afin d'assurer aux élèves

ainsi qu'aux professeurs des conditions d'apprentissage et d'enseignement idéales. Ainsi, le revêtement des sols sera changé, de même que les faux-plafonds et les éclairages. L'occasion sera saisie pour substituer toutes les sources lumineuses halogènes par du LED, nettement moins gourmand en énergie. Les fenêtres, bien usées, seront remplacées de même que les volets roulants. Bien que la façade soit moins exposée au rayonnement solaire que les autres, des solutions thermiques ont été trouvées afin de diminuer la chaleur dans les différentes salles. L'estimation des coûts globaux pour procéder à cette rénovation est de 690'000 F.

Devant composer avec le rythme scolaire, les travaux seront effectués durant les mois d'été, sur deux années consécutives. Le Conseil municipal a accepté le crédit susmentionné à l'unanimité.

EcoPoint rue du Couchant

Le déploiement d'EcoPoints sur la commune se poursuit avec la création prochaine d'un espace de collecte sis à la rue du Couchant.

Ce dernier sera composé de deux containers enterrés dévolus aux ordures ménagères



(volume total de 10m³), de trois containers enterrés de 5m³ pour le « papier-carton », pour le



« PET » et pour le « verre ». Un container de surface dédié à la récupération des déchets de cuisine sera également installé, tout comme pour l'alu-fer blanc. L'emplacement choisi permettra à tous les habitants du Bourg-Dessus de pouvoir accéder à une zone de tri à moins de 250m de chez eux.

Pour rappel, la réalisation de ce maillage d'EcoPoint vise dans un premier temps à offrir à la population de vraies solutions de tri sélectif, avec pour but une amélioration du taux de recyclage. Grâce à cela, à moyen terme, une des deux tournées hebdomadaires de levée en porte-à-porte sera supprimée, puis une fois tous les EcoPoints achevés, le ramassage au porte-à-porte abandonné.

Un crédit d'engagement de 110'000F destiné à la réalisation de cet EcoPoint a été accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Mairie - Réaménagement du Mestral

Bien que le bâtiment puisse paraître spacieux, les activités administratives n'occupent que la moitié de la surface du Mestral (290m²) et nécessitent désormais des espaces supplémentaires.

En effet, le stockage des archives intermédiaires, aménagé dans une cave parcourue par des conduites d'eau et de chauffage ne répond pas aux normes de conservation selon les normes cantonales en vigueur. L'espace occupé par le secrétariat est devenu trop petit, le seul sanitaire existant n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et le besoin de bureaux supplémentaires, notamment pour le responsable technique et le comptable devient criant. En conséquence, un projet de réaménagement des espaces administratifs et du logement a été élaboré en collaboration avec le bureau ARCHidée. Une demande d'autorisation de construire a été déposée et cette dernière a été accordée par le Département le 18 septembre dernier. Il s'agira de créer un espace d'archivage, répondant aux normes et qui permettra de regrouper tant les archives historiques qu'intermédiaires. L'administration disposera de nouvelles surfaces pour son activité et des sanitaires supplémentaires, avec accès PMR seront réalisés. Finalement, un aménagement de la salle attenante à celle dédiée au Conseil municipal est prévu de même que la création d'une petite cuisine, salle de pause pour les collaborateurs. Afin de concrétiser ce projet, la surface de l'appartement actuel de 260m² (cave comprise) sera ramenée à 100m² et sera distribuée sur 3.5 pièces.

Le crédit d'engagement de 500'000 F nécessaire à la concrétisation de ce projet a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal .

Végétalisation du cimetière

Le cimetière d'Hermance constitué de matériaux majoritairement minéraux demande énormément d'entretien depuis l'interdiction d'utiliser des produits chimiques.

Suite à ces nouvelles règles, des solutions alternatives ont dû être

trouvées, puisque le désherbage manuel, mécanique ou thermique ne permettent pas d'obtenir des résultats convenables.

Par ailleurs, les canicules de plus en plus fréquentes amplifient l'accumulation de la chaleur sur les espaces minéraux, tel que le cimetière rendant ce lieu difficilement fréquentable durant l'été.

C'est pourquoi, la végétalisation du cimetière, grâce à différentes plantes, offrira une solution efficace pour limiter les effets visuels et la prolifération d'un enherbement indésirable, ainsi qu'une réduction de l'îlot de chaleur en été. Seules les allées principales resteront pavées afin d'en faciliter l'accès. Le budget de 150'000 F nécessaire à cette végétalisation du cimetière a été voté à l'unanimité du Conseil municipal et les travaux seront entrepris au printemps prochain.

Budget 2025

Avec des charges à hauteur de 5'614'761 F pour des revenus estimés de 5'620'611 F, il en résulte un boni théorique de 5'850 F. Le budget 2025, en plus de prévoir de nombreux projets permet également de réaliser des amortissements complémentaires extraordinaires de 312'994 F qui s'inscrivent dans la ligne de la politique menée en ce sens par l'Exécutif depuis près de 10 ans.

Si l'établissement de ce budget s'est révélé être plus confortable que les années précédentes, notamment grâce aux prévisions fiscales en hausse de près de 12%, il n'en demeure pas moins qu'une certaine prudence doit rester de mise. Tout d'abord, ils s'agit de s'assurer que cette augmentation de recettes s'inscrit dans la durée. De plus, la récente acceptation de la baisse d'impôt (77.41% oui pour Hermance) par le peuple genevois impactera négativement la fiscalité de la commune en retranchant à cette dernière le montant de 218'000 F. Troisièmement, pour la seconde année consécutive, un tiers des places en crèche détenues par Hermance, ne trouvent pas preneur et sont sous-louées à Corsier. Toutefois, si la charge pleine devait revenir prochainement à la commune, cela impacterait de près de 100'000 F le budget de fonctionnement.

En sus des charges usuelles, de nouveaux projets et réalisations sont prévus pour 2025. Tout d'abord, cette année marquera la fin du système « Maire - Adjoints » avec l'instauration d'un Conseil administratif, dont les 3 membres percevront la même rémunération. La Compagnie des Sapeurs-pompiers volontaires disposera d'un nouveau véhicule pionnier pour ses interventions (295'000 F), de même que le Sauvetage d'Hermance qui bénéficiera d'un bateau d'intervention neuf (420'000 F) dont la charge devrait être supportée par les Communes du CoHerAn. Les soutiens aux associations et clubs d'Hermance seront reconduits et augmentés avec près de 222'500 F de subventions allouées.



Finalement, la Commune poursuit la conduite de ses multiples projets d'investissements. Ceux-ci seront néanmoins planifiés par étapes, afin qu'ils puissent être financés par les liquidités en évitant au maximum le recours, à l'emprunt.

Mobilitri

La déchetterie mobile « Mobilitri » accueille les habitants d'Hermance qui souhaitent se débarrasser de leurs objets encombrants et/ou de leurs déchets spéciaux (peintures, vernis, colles, solvants, etc) du **mercredi au vendredi de 13h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 16h**. La carte interactive Mobilitri vous informe des pro-chaines dates et des points de collecte (www.mobilitri.ch). Informations et contact: info@mobilitri ou 079 410 03 72.

Mobilité - mesures de vitesse

La commune et son mandataire ont procédé courant septembre dernier à un comptage de trafic et à un relevé de vitesse des véhicules sur le secteur de la route de Chevrens, du chemin des Clos et du chemin de la Chapelle.

Bien que le secteur étudié soit déjà équipé de plusieurs dispositifs de modération du trafic, ceux-ci ne suffisent pas à faire respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

La vitesse à laquelle 85% des véhicules roulent (V 85) dépasse systématiquement les 35 km/h. Sur le chemin des Clos, cette vitesse atteint même 46 km/h.

Compte tenu de la géométrie de la route, des accès aux villas, du gabarit à disposition et des éléments de modération actuels, la commission des routes et espaces verts sera saisie afin d'étudier la construction d'autres éléments de modération de vitesses.

Passerelle piétonne de la Douane

A l'initiative de la commune, le canton a commandé une étude sur le franchissement, par les mobilités douces, du pont de la Douane. Le diagnostic sera présenté à l'Exécutif ainsi qu'aux élus de Chens-sur-Léman à la fin du mois de janvier. Pour rappel, le but de la démarche étant de créer une passerelle au droit du pont existant afin de faire passer en toute sécurité les piétons et les vélos.

Abonnement TPG - Prise en charge par l'Etat de Genève

Les personnes remplissant les conditions requises et ayant reçu un courrier du Département de la santé et des mobilités peuvent bénéficier d'un abonnement annuel unireso pris en charge par l'Etat de Genève pour l'année 2025.

A partir du 1er janvier 2025, les personnes peuvent utiliser le code de réduction indiqué dans le courrier pour obtenir leur abonnement: *en ligne sur tpg.shop ou cff.ch/unireso

- * Dans une agence tpg, un centre voyageur CFF ou aux distributeurs de billets CFF.

Pour cela, il faudra se munir du courrier reçu, d'une carte d'identité (la vôtre ou celle de votre enfant pour les enfants mineurs).

Les personnes qui n'ont pas reçu de courrier pourront se rendre sur un portail web dès le 1er janvier 2025 pour obtenir la prise en charge totale ou partielle de leur abonnement.

Un recours a été déposé contre la prise en charge par l'Etat de Genève des abonnements unireso Jeune, AVS et AI. La prise en charge au 1er janvier 2025 et le remboursement des abonnements achetés en 2024, restent dépendants de la décision finale de la justice.

Il est important de rappeler que toute personne voyageant en transports publics doit posséder un titre de transport valide, même si celle-ci bénéficie d'une prise en charge totale ou partielle du montant de son abonnement. Voyager sans titre de transport valable est passible d'amende en cas de contrôle par les agents de la compagnie de transport, même si la personne contrôlée est éligible au programme de prise en charge par l'Etat de Genève.

Les informations seront régulièrement mises à jour et consultables sur le site www.tpg.ch

Recrutement Sapeurs-pompiers volontaires

La compagnie des Sapeurs-pompiers volontaires de la Commune cherche toujours de volontaires pour venir garnir ses rangs. Une des possibilités est également de commencer à former de jeunes sapeurs hermançois, afin qu'une fois leur cursus terminé, à 18 ans, ils puissent intégrer la Compagnie.

La section des jeunes Sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive accueillera volontiers les hermançois, dès 11 ans qui seraient intéressés.

Les missions de cette formation sont:

- * Développer chez les jeunes l'entraide, la complémentarité et l'esprit d'équipe en fonction de l'âge et des capacités de chacun;
- * Encourager et développer l'intérêt pour la fonction de sapeur-pompier;
- * Instruire dans les domaines de la prévention, de l'intervention, des premiers secours et du secourisme.

Les exercices ont lieu les mardis (tous les 15 jours) de 18h30 à 21h00 à la caserne de Collonge-Bellerive.

Pour tous renseignements et compléments d'information: www.jspcb.ch ou info@jspcb.ch.

Séance avec la police cantonale et municipale



La Commune a souhaité organisé avec la police cantonale et municipale une séance pour la population de sensibilisation sur la cybercriminalité en premier lieu mais également sur la criminalité en général. Réservez déjà la date du 12 mars 2025 à 18h30, des informations complémentaires vous seront transmises en temps voulu.

Horaires de fin d'année

Mairie

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du mardi 24 décembre au mercredi 1er janvier inclus.

En cas d'urgence, uniquement pour le cimetière, veuillez contacter Mme le Maire, Karine Bruchez au 079 756 91 10.

Police municipale

Le poste de la Police municipale sera fermé du 23 décembre au 3 janvier 2025. Réouverture le lundi 6 janvier 2025.

Etat civil « Campagne et rive gauche du Lac »

Fermeture du mardi 24 décembre 2024 dès 11h00 au mercredi 1er janvier 2025 inclus, reprise le jeudi 2 janvier 2025, dès 08h30.

Pour l'annonce des naissances et décès uniquement, une permanence aura lieu :

- * Vendredi 27 décembre 2024 de 09h00 à 11h00;
- * Lundi 30 décembre 2024 de 09h00 à 11h00.

Epicerie-poste

Lundi	23.12 & 30.12 de 09h00 à 13h00
Mardi	24.12 de 09h00 à 13h00
Mercredi	25.12 & 01.01 fermé
Jeudi	26.12 & 02.01 fermé
Vendredi	27.12 & 03.01 de 09h00 à 13h00
Samedi	28.12 & 04.01 de 09h00 à 13h00
Mardi	31.12 fermé

Restaurant du Quai

Le mardi 24 décembre 2024 fermé toute la journée.

Le mercredi 25 décembre 2024 ouvert pour le service du midi.

Fermeture du jeudi 26 décembre 2024 au vendredi 31 janvier 2025. Réouverture le 1er février 2025 pour le café et le service du midi.

Restaurant La Croix fédérale

Ouvert 7 jours sur 7 sauf les soirs du 24, 25 décembre 2024 et 1er janvier 2025.

Restaurant Lucania

Fermeture du lundi 23 décembre 2024 jusqu'au lundi 13 janvier 2025 inclus.

Restaurant l'Auberge d'Hermance

Ouverture du 24 décembre 2024 au 1er janvier 2025, excepté le 31 décembre.

Levée des déchets durant les fêtes

Ordures ménagères : 24 - 27- 30 décembre & 3 janvier

Déchets de jardin : 23 et 30 décembre

Papiers-cartons : 26 décembre

Evacuation des sapins de Noël

Les sapins de Noël seront ramassés avec la levée des déchets verts le lundi 6 janvier.